



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)  
Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture  
Division du Centre d'investissement**

## **GOUVERNEMENT DU BÉNIN**

### **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/BEN/2906 (I)  
(NEPAD Ref. 05/13 F)**

**Volume III de V**

### **PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds  
et de Petits périmètres irrigués (PPI)**

*Mars 2005*



**BÉNIN: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Programme de construction et de restauration de pistes rurales**

**Volume III: Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI)**

**Volume IV: Programme d'appui au développement de la filière anacarde (PADFA)**

**Volume V: Projet de développement de l'aviculture moderne en zones périurbaines et de l'aviculture traditionnelle en zones rurales**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

**Pays:** Bénin

**Secteur d'activité:** Filière riz et maraîchage de contre-saison

**Titre du projet proposé:** **Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI)**

**Zone du projet:** Territoire national en ce qui concerne la filière dans son ensemble, avec une priorité pour les départements du Nord et du Centre au niveau de la production.

**Durée du projet:** 10 ans

**Coût estimé:** **Total: ..... 54,87 millions de dollars EU**

### Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Institution(s) de financement</i>	15 450,00	29,43	53,6
<i>Bénéficiaires</i>	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Total</i>	<b>28 806,00</b>	<b>54,87</b>	<b>100.0</b>

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:  
Unité monétaire = franc CFA (FCFA)  
1 \$EU = 525 FCFA  
100 FCFA = 0,19 \$EU



# BÉNIN

## Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD-PDDAA « Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI) »

---

### Table des matières

Abréviations.....	iii
<b>I. CONTEXTE DU PROGRAMME.....</b>	<b>1</b>
A. Origine du programme.....	1
B. Généralités.....	2
C. Origine du Programme .....	2
<b>II. ZONE DU PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
<b>III. JUSTIFICATION .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME .....</b>	<b>7</b>
<b>V. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>8</b>
A. Aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués.....	9
B. Modernisation des activités aval: transformation, stockage et conditionnement .....	9
C. Conseil technique et professionnalisation de la filière.....	10
D. Mise en œuvre du programme.....	11
<b>VI. COÛTS INDICATIFS .....</b>	<b>12</b>
<b>VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES .....</b>	<b>13</b>
<b>VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS .....</b>	<b>13</b>
<b>IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>14</b>
<b>X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE .....</b>	<b>15</b>
<b>XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES .....</b>	<b>16</b>
<b>XII. RISQUES POTENTIELS .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXES: .....</b>	<b>19</b>
Annexe 1: Profil des projets d'investissement.....	21
Annexe 2: Détail des coûts.....	23





### **Abréviations**

BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CTE	Comité technique d’exécution
ONG	Organisation non gouvernementale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SDDAR	Schéma directeur de développement agricole et rural



## I. CONTEXTE DU PROGRAMME

### A. Origine du programme

I.1. Le Bénin couvre une superficie d’environ 115 600 km<sup>2</sup> avec une large gamme de situations agro-écologiques. Sa population était de l’ordre de 7 millions d’habitants en 2003; elle augmente de plus de 3 pour cent par an et elle est fortement concentrée dans les départements du sud. Au plan de l’administration territoriale, le pays a été récemment divisé en douze départements, eux-mêmes subdivisés en 77 communes; la décentralisation est une orientation forte de la politique du Gouvernement. Enfin, le Bénin est un des pays africains les plus avancés sur la voie démocratique.

I.2. Le pays a connu une croissance annuelle du PIB en termes réels de 4,3 pour cent sur la période 1992–1995, et en moyenne de 5 pour cent entre 1996 et 2000; on considère que la croissance s’est maintenue à un niveau voisin de 5,2 pour cent au cours des dernières années.

I.3. Bien que les indicateurs économiques soient globalement bons, le Bénin reste l’un des pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant de l’ordre de 350 dollars EU. Et surtout le contexte économique est marqué par la fragilité de la croissance (trop dépendante du secteur cotonnier) et par une situation sociale très précaire caractérisée notamment par la pauvreté (33 pour cent de la population rurale) et par un accès insuffisant aux services de base. Le rapport du PNUD sur le développement humain en 2002 place le Bénin au 158<sup>e</sup> rang sur 173 pays.

I.4. Le secteur agricole est essentiel dans l’économie du pays; il compte pour près de 40 pour cent dans la formation du PIB; il occupe environ 65 pour cent de la population active et il représente plus de 80 pour cent des exportations d’origine intérieure,<sup>2</sup> et participe pour 15 pour cent environ aux recettes de l’Etat. Il reste le principal moteur de croissance, et les ressources de base étant ce qu’elles sont, c’est-à-dire sans production stratégique autre que le coton, les perspectives de développement résident: i) dans la demande intérieure qui devrait induire une croissance de l’offre de l’ordre de 4 pour cent l’an pour les productions vivrières, végétales et animales; ii) dans une nouvelle dynamique d’exportation, et de substitution aux importations, liée à la diversification et à la recherche de créneaux de qualité,<sup>3</sup> et iii) dans la maximisation de la valeur ajoutée intérieure à l’aval de toutes les filières (transformation, conditionnement, promotion commerciale, ...).

I.5. La politique de développement rural est étroitement liée à la politique de décentralisation décidée récemment. En particulier le rôle des communes, auxquelles ont été transférées de nombreuses fonctions des administrations centrales, sera de plus en plus important dans la mise en œuvre des programmes liés au développement agricole et rural. C’est là une ligne forte de la politique actuelle et de nombreuses aides extérieures appuient le Gouvernement et les communes pour que ces dernières puissent assumer leurs nouvelles responsabilités dans les meilleures conditions.

I.6. Le rôle prépondérant du secteur agricole dans l’économie, les potentialités et les contraintes au développement durable dans ce secteur et sa croissance trop limitée caractérisent une situation prévalant dans de nombreux pays africains. C’est pour renverser cette tendance que les ministres africains de l’agriculture ont approuvé en 2002 le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique (PDDAA); le PDDAA est une concrétisation des engagements pris dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD), initiative africaine destinée à relancer la croissance en facilitant l’augmentation des flux de capitaux en direction de l’Afrique. Le PDDAA peut ainsi être considéré comme le volet agricole du NEPAD et dans ce cadre

<sup>2</sup> Il existe un flux important de réexportation en direction des pays voisins, et notamment vers le Nigéria.

<sup>3</sup> Y compris pour le coton.

les chefs d'Etat africains ont pris l'engagement de consacrer au moins 10 pour cent des ressources au secteur agricole et rural.

I.7. La mise en œuvre de cette résolution est appuyée par la FAO qui a aidé les Gouvernements à formuler un Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le secteur agricole et rural. L'élaboration de ce plan a permis notamment de préciser l'effort à consentir en vue de respecter les engagements mentionnés ci-dessus, et en conséquence d'atteindre l'objectif de 10 pour cent pour l'affectation des ressources au développement du secteur agricole. C'est aussi dans ce cadre qu'ont été mises en avant les idées de projets prioritaires susceptibles d'être financées grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires dans le cadre du NEPAD et le présent programme s'inscrit dans ce cadre.

## **B. Généralités**

I.8. Durant les années 60/70, environ 4 500 ha de surfaces irriguées en maîtrise totale de l'eau ont été aménagés. La plupart de ces aménagements sont actuellement abandonnés à cause d'une trop faible participation des usagers à la conception et à la gestion des périmètres, et d'une organisation défailante de la commercialisation des produits, du riz principalement. La stratégie mise en avant actuellement en matière d'aménagement hydro-agricole consiste à accorder la priorité à la réhabilitation d'anciens sites et à l'aménagement de petits périmètres.

I.9. En parallèle, la mise en valeur des bas-fonds du pays a connu un développement progressif suite au travail d'inventaire mené par la FAO et à la promotion d'aménagements simples (visant un meilleur contrôle et conservation des eaux de ruissellement) dans le cadre d'autres programmes et projets d'appui au secteur agricole. Ces petits aménagements ont permis l'émergence d'une riziculture pluviale et une amorce de structuration d'une filière riz au Nord et au Centre du pays.

I.10. Le diagramme en annexe 1 reprend pour les 10 années à venir les différents projets qui ont comme objectifs principaux l'aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau. Au niveau de l'aménagement des bas-fonds, 6 420 ha ont fait l'objet de démarches préparatoires. Le programme PAPI (de la BID) assure l'aménagement de 1 800 ha d'ici la fin 2006, les 4 620 ha restant ont quant à eux déjà fait l'objet d'études d'identification soit pour la BAD soit pour la BOAD. Le financement de ces deux projets est en cours de discussion. Pour ce qui est des réhabilitations de périmètres dans les grandes vallées (Ouémé, Niger, Mono), deux zones totalisant 500 ha chacune (et devant être réhabilitées via de petites unités autogérées de  $\pm 50$  ha) sont actuellement en cours d'exécution. Une étude pour une zone complémentaire de 1 000 ha est actuellement en cours d'examen par la BADEA.

I.11. A ceux-ci, il convient d'ajouter les autres programmes d'appui à la professionnalisation du monde agricole (PADSA, PADSE,...) qui appuient les organisations de producteurs et le développement de filières commerciales, dont la filière rizicole. Les programmes d'appui à la décentralisation (PNDCC, PRSC,...) ont eux pour objectif, la mise en place d'actions génératrices de revenus et de gestion du terroir au niveau des communautés et des communes et s'impliqueront aussi à terme dans l'aménagement de bas-fonds dans le cadre de priorités des Plans communaux de développement.

## **C. Origine du Programme**

I.12. Un programme national de promotion de la petite irrigation privée a fait l'objet d'une première ébauche par la FAO et le PNUD (2001). Ce programme se proposait de mettre en place:

- a) un cadre permanent de concertation et une structure nationale de promotion de l'irrigation privée;
- b)

la promotion de la petite irrigation sur 3 300 ha de petites unités (forages, puits à l’aval de retenues d’eau, sources) et de 2 500 ha de jardins maraîchers; c) la réhabilitation et le transfert de la gestion sur 2 700 ha de périmètres collectifs existants; d) un appui à l’émergence d’exploitations modernes, et e) le renforcement des capacités techniques des producteurs et de leurs associations. Ce programme envisageait un investissement global de l’ordre de 38 500 millions de FCFA pour les 10 ans à venir. A l’heure actuelle, ce programme n’a pas eu de suite. Il traduit néanmoins les besoins et met en lumière une série de contraintes du secteur.

I.13. Vu ces différentes interventions, il est proposé que dans le cadre du PDDAA du NEPAD, un appui de type programme au niveau du MAEP et des opérateurs de la filière riz soit envisagé. Cet appui se traduirait en un programme pluriannuel articulé autour de deux phases. La première phase mettrait l’accent sur un renforcement de la capacité d’accompagnement et de pilotage des projets en cours ainsi que ceux qui ont déjà été identifiés, mais pour lesquels les accords de financement doivent encore être finalisés. La seconde prévoit une fenêtre budgétaire pour maintenir et développer le rythme d’aménagement de bas-fonds et de structuration de la filière riz.

I.14. Ce programme pluriannuel est conforme au pilier du PDDAA concernant la conservation des eaux et des sols. En outre, il accordera un appui important au niveau de la responsabilisation des différents acteurs de la filière riz (des producteurs aux négociants) tant pour l’entretien des aménagements et de la protection des zones avoisinantes, que pour l’amélioration de la qualité des produits mis sur le marché. Le succès du programme serait jugé avant tout en fonction de la santé économique de la filière riz dans son ensemble.

## II. ZONE DU PROGRAMME

II.1. Le Gouvernement, avec l’appui de la FAO a mis en place un « Inventaire des bas-fonds ». <sup>4</sup> Une cellule spéciale dite « Cellule bas-fonds » est opérationnelle au niveau de la DGR depuis le début des années 90. Selon l’actualisation la plus récente de cet inventaire (septembre 2003), le potentiel global au niveau national est évalué à environ 200 000 ha de bas-fonds, dont près de 20 000 ha ont été identifiés sur le terrain et environ 1 300 ha auraient fait l’objet d’un aménagement. Ces données sont ventilées par département au tableau 1.

Département	En hectares				Nombre de bas-fonds identifiés
	Potentiel estimé	Potentiel identifié par les paysans	Superficie étudiée	Superficie aménagée	
Atacora/Donga	56 500	14 220	4 778	500	191
Alibori/Borgou	33 000	13 300	3 368	260	162
Collines/Zou	65 000	14 820	5 625	405	247
Mono/Couffo	17 400	2 030	1 039	105	79
Plateau/Ouémé	19 000	4 290	2 530	30	116
Atlantique	15 000	4 870	2 348		119
<b>Total</b>	<b>205 900</b>	<b>53 530</b>	<b>19 688</b>	<b>1 300</b>	<b>914</b>

<sup>4</sup> Un inventaire des bas-fonds aménageables et une typologie des aménagements ont été réalisés dans le cadre d’un projet financé par la FAO.

II.2. La cellule a défini une typologie des bas-fonds basée sur deux cas de figures: i) les bas-fonds à fond plat et avec un aménagement simple constitué d’un croisement de diguettes parcellaires et d’amortissement; et ii) les bas-fonds concaves, avec le même aménagement simple complété d’une digue de rétention et de chenaux de maîtrise des eaux. Selon les caractéristiques édaphiques et hydrologiques des sites, ces aménagements peuvent être complétés par des aménagements d’hydraulique (puits bétonnés de large diamètre avec ou sans bassins d’éclatement au niveau des parcelles) pour la culture maraîchère d’appoint et de contre-saison.

II.3. Les bas-fonds sont présents sur tout le territoire, mais le tableau précédent indique que ce sont avant tout les départements du Nord et du Centre qui ont le meilleur potentiel. Par ailleurs, c’est aussi dans cette zone qu’un effort d’identification et d’étude a été mené. Ce sont ces mêmes départements qui montrent un certain dynamisme au niveau de la promotion d’une filière riz.

II.4. L’approche du programme serait nationale, notamment au niveau de la coordination des interventions; certaines composantes ayant des impacts plus régionaux. L’approche serait aussi sectorielle car l’aménagement de bas-fonds vise avant tout la promotion de la filière rizicole.

II.5. *Situation de la filière riz pluvial.* Depuis longtemps le secteur rizicole a fait l’objet d’attentions particulières.<sup>5</sup> La production s’est développée depuis une dizaine d’années principalement au niveau de la riziculture pluviale de bas-fonds. Les producteurs ont adopté assez facilement les itinéraires techniques proposés parce qu’il s’agissait avant tout d’une production destinée à la commercialisation et non à l’autoconsommation.

II.6. Il existe une gamme étendue des rendements en fonction du type d’aménagement et du degré d’intensification. En riziculture irriguée, les rendements varient de 4,0 à 7,0 tonnes/ha, et peuvent même atteindre 10 tonnes/ha en deux cycles à Malanville avec repiquage et fertilisation. En riziculture pluviale de bas-fonds, ils oscillent entre 1,5 tonne/ha pour les cultures traditionnelles sans aménagement du bas-fonds et avec peu (ou pas) de fertilisation et 4,5 tonnes/ha sur des bas-fonds aménagés avec fertilisation. Les itinéraires techniques sont connus et des variétés performantes sont disponibles (la variété ADNY 11, adaptée à la culture de bas-fonds du fait de sa sensibilité à la sécheresse et qui présente des rendements en démonstration chez le paysan se situent entre 4,8 et 6,4 tonnes/ha,<sup>6</sup> et les variétés NERICA (obtenue par l’ADRAO)<sup>7</sup> dont la productivité dépasse 5 tonnes/ha avec fertilisation et en culture traditionnelle sans engrais le gain de rendement est d’au moins 1 tonne/ha par rapport aux témoins).

II.7. *Les principales contraintes* auxquelles la filière riz doit faire face sont reprises ci-après.

Tableau 2: Principales contraintes

Segment de la filière	Niveau/Opération	Contraintes/Difficultés
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• structuration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• inorganisation ou mauvaise organisation des producteurs</li> <li>• matériel rudimentaire et/ou inadapté</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• travail du sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pénibilité du travail</li> <li>• sarclage difficile, attaque de rongeurs et d’oiseaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• conduite de la culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• crédit inexistant ou insuffisant</li> <li>• main-d’œuvre rare et coûteuse</li> </ul>

<sup>5</sup> Une *Analyse de la filière riz au Bénin* a été réalisée par le Programme analyse de la politique agricole (PAPA) du MAEP en 2003 et le PADSE a appuyé la définition d’un *Plan d’action pour la filière riz au Bénin*.

<sup>6</sup> Démonstrations du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA).

<sup>7</sup> Il s’agit en fait d’un hybride inter-spécifique (*O. sativa* x *O. glaberrima*).

Tableau 2: Principales contraintes		
Segment de la filière	Niveau/Opération	Contraintes/Difficultés
Production	• facteurs de production	• baisse de fertilité des sols • accès difficile aux intrants
	• récolte	• pénibilité, manque de batteuses
Séchage/Stockage		• inexistence/insuffisance des aires de séchage • méconnaissance et manque de structures adéquates de stockage
Transformation	• niveau producteurs	• manque d’équipements adéquats; insuffisance du conseil
	• niveau transformateurs	• équipements rudimentaires; vannage difficile; taux de brisure élevé
Commercialisation	• niveau producteurs	• enclavement, coût élevé du transport • instabilité du prix de vente • inorganisation
	• niveau commerçants	• qualité du riz; approvisionnement difficile • inorganisation

#### II.8. *Groupes cibles:*

- *Organisations professionnelles.* Depuis quelques années le souci de se grouper et de s’organiser est apparu au niveau de la production. C’est ainsi que sont nées les organisations UNIRIZ dans les Collines, APM–RIZ dans le ZOU, les associations de producteurs de Tanguiéta, de Banikoara, de Malanville<sup>8</sup>... Cette situation est encourageante; même s’il convient de souligner que ces organisations ne disposent ni de moyens suffisants ni d’une grande expérience de gestion. Elles n’offrent pratiquement aucun service à leurs adhérents. Au niveau de l’aval de la filière (transformation et commercialisation), celle-ci est entre les mains d’individus très peu organisés et n’ayant généralement pas de politique à moyen ou long terme. L’intégration de la filière riz est très faible dans la mesure où les relations entre opérateurs (dans les différents segments) sont très limitées, voire inexistantes.
- *Place des femmes.* Les femmes jouent un rôle fondamental à tous les stades de la filière ou presque. En effet, outre leur place dans la production (sarclage, récolte), elles assurent la commercialisation locale et l’étuvage du paddy, et surtout l’acheminement et la commercialisation du riz vers le marché de Cotonou (Dantokpa). Elles créent une large partie de la valeur ajoutée de la filière, mais avec des techniques peu performantes (travail manuel, commerce de petites quantités,...).

#### II.9. Le programme vise donc à promouvoir:

- la filière riz dans son ensemble à savoir de l’amont à l’aval;
- les aménagements de bas-fonds sur l’ensemble du territoire national;
- les cultures maraîchères en contre-saison dans les parcelles aménagées dans le but de rentabiliser les investissements.

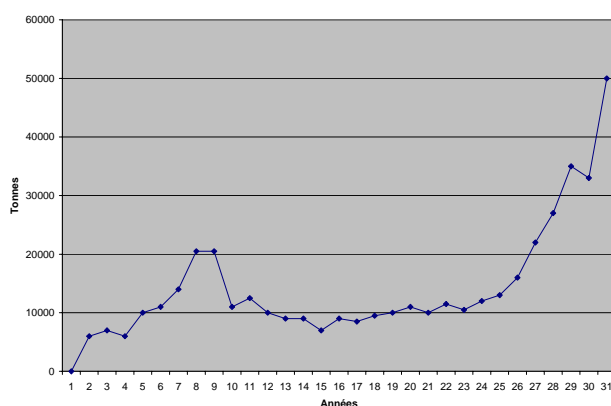
<sup>8</sup> Les structures issues de la filière coton (FUPRO, UDP, UCP) cherchent à s’impliquer dans la gestion de nouvelles filières de production à destination commerciale.

### III. JUSTIFICATION

III.1. La priorité accordée par le Gouvernement à la réduction de l’insécurité alimentaire et à la diversification des productions destinées à l’exportation ou à la substitution aux importations, l’a conduit à inclure la filière riz dans les objectifs prioritaires de la politique de développement rural. La promotion de la filière figure dans le Schéma directeur de développement agricole et rural (SDDAR). L’aménagement des bas-fonds est devenu l’outil essentiel pour développer et sécuriser la production nationale de riz et de produits maraîchers.

III.2. Les justifications sont nombreuses. Les potentialités sont connues et des études existent; la consommation de riz augmente et la demande sur le marché est forte; le prix de revient du riz local peut être compétitif par rapport au riz d’importation dans certaines conditions de mise en valeur; enfin on observe un dynamisme endogène et la demande d’appui est forte. Face à ces conditions favorables, il existe des obstacles à une croissance élevée et durable de la production locale. Il s’agit principalement de la faiblesse des équipements agricoles, de la difficulté d’accès aux intrants et au crédit, des litiges fonciers lors de l’aménagement et de la pénibilité de certains travaux, au niveau des exploitations agricoles. C’est aussi à l’aval de la production que les difficultés apparaissent: transformation très artisanale entraînant des coûts élevés (étuvage, décorticage), atomisation et défaut d’organisation des circuits de commercialisation et mise sur le marché de produits de mauvaise qualité.

III.3. **Situation de la production de paddy.** Le graphique ci-dessous montre clairement l’évolution de la production au cours des 30 dernières années, et particulièrement son augmentation rapide et régulière depuis une dizaine d’années. Actuellement la production est de l’ordre de 55 000/60 000 tonnes par an, dont environ 50 000 tonnes en riziculture pluviale, sur bas-fonds. Cette augmentation de la production est davantage due à l’accroissement des surfaces qu’à celle des rendements.



Évolution de la production de paddy entre 1970 et 2001

III.4. Les projets actuellement en cours d’exécution (PAPPI) ou en cours de négociation (PIESA et BAD) tablent sur une capacité annuelle d’aménagement et d’accompagnement de la mise en valeur de l’ordre de 700 à 1 000 ha. La consolidation de ce rythme d’aménagement et le renforcement des capacités des services et acteurs de la filière devrait à terme permettre d’envisager d’aménager 1 200 à 1 500 ha par an. L’objectif global au terme des 10 ans de programmation du PDDAA serait donc l’aménagement d’environ 10 000 ha de bas-fonds d’ici 2013.



III.5. Cette politique d’aménagement, couplée à une diffusion des techniques d’amélioration de la productivité et de conservation de la fertilité, devrait permettre de mettre sur le marché de 20 000 à 30 000 tonnes de paddy riz local supplémentaires. Ce surplus de production attendu justifie pleinement l’effort à entreprendre. La motivation des riziculteurs (souvent des femmes) est par ailleurs le gage de la mise en œuvre de micro-pôles de développement autour des bas-fonds (riz et le cas échéant maraîchage de contre-saison). La structuration durable de la filière implique donc avant tout la promotion de tous les «maillons de la chaîne», ce qui signifie que tous les opérateurs doivent tirer bénéfice du développement et de l’organisation de la filière.

#### IV. OBJECTIFS DU PROGRAMME

IV.1. L’atelier national de validation du PNIMT au Bénin a confirmé de la manière suivante les objectifs et résultats attendus d’un programme d’aménagement et de mise en valeur des bas-fonds et de PPI:

Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l’intensification de la production agricole par la maîtrise des aménagements des bas-fonds et de petits périmètres irrigués</li> </ul>
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>La promotion de la filière riz est mise en place</li> <li>La production de riz endogène est augmentée</li> <li>Des productions de contre-saison sont introduites</li> <li>Le rôle primordial des femmes dans la filière est renforcé</li> </ul>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la production</li> <li>Augmentation de la productivité</li> <li>Diversification des activités génératrices de revenus (transformation et commercialisation)</li> <li>Superficies aménagées (± 10 000 ha sur les 10 ans, tous programmes d’appuis confondus)</li> </ul>

IV.2. L’objectif général est de valoriser les potentialités d’aménagement et de substituer une production locale aux importations. Pour ce faire, il s’agira d’améliorer les performances des filières de production (principalement le riz), et de professionnaliser les différents intervenants. Les orientations stratégiques sont: i) d’identifier les bas-fonds les plus propices à l’aménagement; ii) de renforcer la capacité des organisations de producteurs (existantes ou à créer); iii) de renforcer la structuration aval, et notamment la capacité et l’organisation des transformateurs; et iv) d’améliorer la qualité du riz local, en intervenant à tous les niveaux.

IV.3. Plus précisément l’objectif en termes de production est d’assurer durablement la mise sur le marché d’une quantité croissante de riz local susceptible de se substituer aux importations. Au cours des dix années qui viennent on peut envisager l’aménagement et la mise valeur d’environ 10 000 ha de bas-fonds et petits périmètres irrigués, ce qui permettrait une production supplémentaire de l’ordre de 20 000 tonnes de paddy, et donc de remplacer environ un quart des importations actuelles par une production locale.

IV.4. La première phase du programme aurait un objectif spécifique se rapportant beaucoup plus à la coordination des actions entreprises par d’autres projets.<sup>9</sup> La seconde phase aurait un objectif davantage lié à la consolidation et à l’extension vers d’autres zones et communautés des interventions et approches validées durant la première phase du programme.

<sup>9</sup> Pour autant que les programmes identifiés pour la BAD et pour la BOAD (PIESA) soient effectivement financés et mis en œuvre dans le cadre de conventions de financement autonomes. A défaut, la formulation de la première phase du programme pourra reprendre en partie certains aménagements prévus dans le cadre de ces projets.

## V. DESCRIPTION DU PROGRAMME

V.1. Cette proposition de programme s’inscrit dans le cadre de la poursuite et du renforcement des actions déjà entreprises dans le secteur par d’autres intervenants. Le concept de base qui sous-tend le programme est d’organiser et de professionnaliser les producteur(trice)s, groupés autour de bassins de production à potentialités reconnues et à débouchés identifiés (ou à identifier). Au-delà des aménagements proprement dits, il s’agit donc: i) de promouvoir une production durable destinée aux circuits commerciaux, en répondant aux demandes des producteurs dans le cadre d’une démarche participative; et ii) de lever les principales contraintes que représente notamment le sous-équipement des exploitations agricoles et/ou des entreprises de l’aval et le déficit d’organisation des différents intervenants.

V.2. La priorité sera donnée à l’amélioration de l’existant et aux aménagements peu coûteux. L’aménagement fait partie intégrante d’un terroir et il prendra en compte une approche spatiale qui puisse assurer sa durabilité. Il s’agira notamment: i) de la protection des bassins versants proches, l’ensablement des bas-fonds devenant préoccupant dans certaines régions faute de travaux suffisants à l’amont; et ii) de l’amélioration des voies d’accès chaque fois que ce sera nécessaire. A cette approche spatiale sera associée une « approche filière » mettant l’accent sur l’interdépendance des différents segments de la filière: aménagement, production, transformation et conditionnement, commercialisation,

V.3. Le programme aura un caractère participatif, particulièrement dans l’identification des bas-fonds à aménager et dans le renforcement de la structuration professionnelle et interprofessionnelle. Les bénéficiaires seront les divers opérateurs de la filière riz,<sup>10</sup> et notamment les paysan(ne)s producteur(trice)s ou leur groupement, les commerçants et les transformateurs.

V.4. Le programme financerait trois grandes composantes:

- l’aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués;
- la modernisation des activités aval: transformation, stockage et conditionnement;
- le conseil technique et la professionnalisation de la filière.

V.5. Le diagramme présenté à la page 11 indique que durant une première phase (jusqu’en 2007/2008) plusieurs programmes sont (ou seront opérationnels). A partir de 2007/2008, un besoin de financement complémentaire sera nécessaire pour maintenir un rythme d’aménagement annuel moyen de 1 000 à 1 300 ha de bas-fonds pour la période de programmation du PDDAA (2004–2013). Le présent programme prend en compte l’entièreté de ce besoin de financement et s’inscrit dans la poursuite des approches d’aménagement et de mise en valeur initiée par les autres programmes en cours ou à l’étude.

V.6. En plus des trois composantes communes aux projets du programme, une quatrième composante non détaillée à ce stade, assurerait la coordination entre les différentes interventions et la gestion du programme proprement dit.

---

<sup>10</sup> Le programme entreprendra également des actions de promotion des cultures maraîchères de contre-saison pour mieux valoriser les investissements. Les modalités d’intervention seront précisées au moment de la préparation.

## **A. Aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués**

V.7. L'aménagement des bas-fonds visera avant tout à améliorer la gestion de l'eau de pluie, sans atteindre une véritable maîtrise totale. Les aménagements sont de deux types, soit: i) l'aménagement simple pour les bas-fonds plats, avec diguettes de rétention et diguettes de cloisonnement; et ii) l'aménagement mixte pour les bas-fonds concaves, avec digue d'amortissement, collecteurs latéraux, chenal central d'évacuation et réseau de diguettes. Par ailleurs, des aménagements plus réduits en vue de culture maraîchère de contre-saison pourraient être envisagés dans les bas-fonds eux-mêmes (puits maraîchers bétonnés de large diamètre et bacs d'éclatement à la parcelle). Les aménagements devraient se réaliser à un rythme croissant, visant à terme une surface aménagée d'au moins 1 000 ha par an.

V.8. Là où il existe des possibilités de maîtrise de l'eau à l'aide de puits et/ou forages (en conditions artésiennes), le programme aménagera de petits périmètres irrigués (PPI) de quelques ha (5 à 10 ha), orientés prioritairement vers les productions maraîchères là où les conditions du marché le permettront.

V.9. Selon le niveau de conservation ou de dégradation des bassins versants rapprochés (identifié lors de l'identification approfondie du site), des actions de conservation des eaux et de protection-restauration des sols seront associées aux aménagements. Il s'agira d'installer des haies anti-érosives, selon les courbes de niveau, des plantations ligneuses en bas de pente et le cas échéant, de créer des cultures en couloirs sur piémont, ... Des bretelles d'accès seront aménagées sur les sites les plus enclavés. Un suivi sanitaire sera assuré pour éviter toute prolifération de maladies liées à une humidité accrue, et notamment les parasitoses (bilharziose).

V.10. Le programme financerait: i) les études d'identification (diagnostic participatif et étude technique); ii) les travaux d'aménagement proprement dit; iii) les travaux de protection sur les bassins versants proches et iv) selon les sites, des bretelles d'accès. La durée des travaux, considérés dans leur ensemble, ne serait pas inférieure à un an. En plus des réalisations des projets déjà en négociation, il est envisagé l'aménagement simple sur 3 000/3 500 ha; l'aménagement mixte sur 500/1 000 ha; la mise en place de puits-puisards permanents<sup>11</sup> sur 2 000 ha; la mise en place de petites unités d'irrigation (de 5 à 10 ha) sur 500 ha et la construction de 100 km de bretelles d'accès.

## **B. Modernisation des activités aval: transformation, stockage et conditionnement**

V.11. C'est au niveau de la transformation et/ou de la commercialisation que la recherche de qualité sera primordiale. C'est en créant des « passages obligés », qu'il sera plus facile d'engendrer de la discipline et de la rigueur, nécessaires pour développer durablement des flux commerciaux. Le décortilage, le stockage, le conditionnement peuvent être ces passages obligés. Une condition préalable à cette démarche est d'opérer en toute transparence pour le bénéfice de la filière, et non pas pour le bénéfice d'un opérateur particulier.

V.12. Toutes les opérations post-récolte méritent attention et des appuis appropriés: le séchage et le battage du paddy, l'étuvage, le décortilage, le stockage, le conditionnement et la mise en marché. A chaque stade il y a des besoins en équipement, en conseil technique, en organisation. L'accent pourra être mis sur l'appropriation par les groupements de producteurs d'ateliers de décortilage et de conditionnement. Tous ces appuis se feront dans le cadre de contrats de production et sur base de dossier d'investissements clairs, préparés par un appui à la gestion de ces opérateurs et à la

<sup>11</sup> Ainsi que trois bacs d'éclatement au niveau des parcelles par puit ou puisard.

formulation de leur plan d’affaires.<sup>12</sup> Ces contrats et dossiers doivent permettre l’accès au crédit professionnel via une collaboration étroite avec des organismes spécialisés (CECAM, PAPME, ...) et d’autres programmes d’appui à la professionnalisation du secteur agricole (PADSE–PADSA).

V.13. Le programme financerait la mise en place des outils de financement (ligne de crédit ou garantie assortie d’une formation et agrément préalable) nécessaires à la mise en place: i) de batteuses (100 à 150 kg/heure) et du matériel d’étuvage auprès des groupements de producteur(trice)s; ii) de décortiqueuses de petite à moyenne capacité (500 à 600 kg/heure) auprès de groupements de riziculteur(trice)s (comme UNIRIZ), ou d’opérateurs indépendants; iii) de facilités de stockage et de conditionnement (visant la normalisation de la qualité, puis à terme une labellisation du riz par bassins de production), auprès de commerçants ou de structures associatives, toujours dans le cadre d’engagements clairs.

### **C. Conseil technique et professionnalisation de la filière**

V.14. Le programme interviendra au niveau des riziculteurs d’une part et à celui des opérateurs à l’aval des filières de production.

V.15. *Au niveau des riziculteurs*, il s’agira de lever deux des principales contraintes, relatives d’une part au faible niveau de structuration des producteurs et d’autre part à la faible productivité en culture traditionnelle. Le programme aura le souci de promouvoir l’organisation des producteurs au niveau du bas-fonds ou du périmètre. L’approche du programme veillera à suivre les grandes étapes suivantes: i) sensibilisation et identification préalable; ii) prise de conscience et de demande d’appui; iii) évaluation socioéconomique; iv) conception technique de l’aménagement du bas-fonds y compris les mesures de sauvegarde du terroir à proximité; v) confirmation de ce plan d’intervention avec les participants; vi) exécution contractualisée des travaux prévus; et vii) accompagnement de la mise en valeur et suivi technique.

V.16. Un appui spécifique de formation et d’accompagnement sera assuré par le programme à la structuration des groupements et à la gestion du suivi technique de la mise en valeur du site (gestion des crues et entretien des diguettes, groupement des commandes, stockage en commun, commercialisation groupée,...). Le programme fera appel à une (des) ONG ou autres intervenants extérieurs spécialisés en accompagnement de groupements de producteurs et en gestion du terroir.

V.17. Quant à l’appui direct à la production, il revêtira plusieurs aspects, notamment un meilleur accès aux intrants (semences et engrais principalement), et un conseil rapproché aux producteurs en matière d’itinéraires techniques adaptés et performants. Le programme facilitera la production et la diffusion de semences certifiées en intervenant à l’amont par la promotion de paysans multiplicateurs pour les variétés recommandées (ADNY 11, NERICA,...) et des techniciens spécialisés assureront la vulgarisation de la fertilisation minérale, de la restitution organique,... L’objectif de produire un paddy de qualité sera omniprésent.

V.18. Le conseil technique traitera tout autant la production de riz-paddy que l’éventuelle exploitation du site en contre-saison (selon les potentialités locales et les conditions de débouché) par la mise en place de parcelles maraîchères, autour de puits ou puisards permanents. Enfin, le conseil concernera aussi l’équipement de l’exploitation et l’appui à la constitution de dossiers de crédit

---

<sup>12</sup> En suivant les modules de formation et la démarche d’appuis aux opérateurs mis au point dans le cadre des programmes PADSE et PADSA.

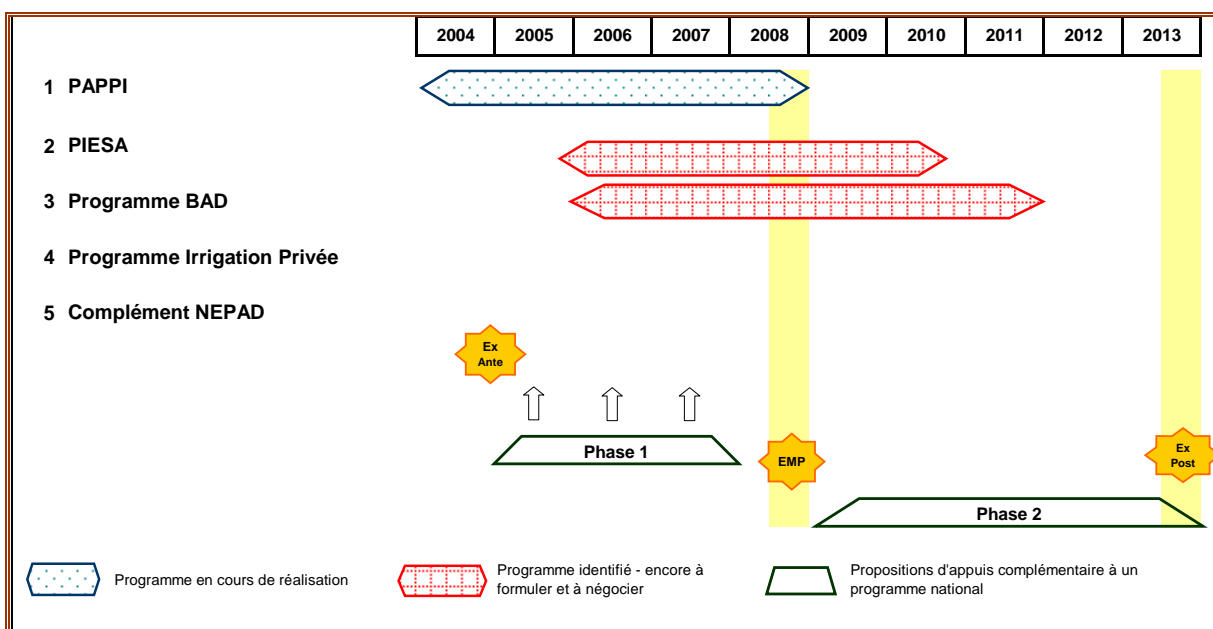
(culture attelée) et le conseil de gestion. L’appui et le conseil se feront par le canal privilégié du groupement qui aura pris la suite du comité de suivi de l’aménagement.

V.19. **Au niveau de tous les opérateurs**, la professionnalisation impliquera un premier travail d’identification et de sensibilisation des différents acteurs de la filière, la mise en place progressive d’une implication plus forte des opérateurs aval dans une démarche globale de qualité du produit et la promotion de circuits de commercialisation courts entre groupements de producteurs(rices) ou transformateurs(rices) et consommateurs(rices), en recherchant une fidélisation de la clientèle. Ce développement de la filière visera donc avant tout à mettre sur le marché un riz de qualité à un prix compétitif avec le riz d’importation.

V.20. Le programme financerait essentiellement: i) du personnel spécialisé (ONG, techniciens spécialisés en génie rural et/ou en agronomie, agents de l’INRAB,...) intervenant contractuellement sous forme de prestations auprès de groupements formalisés; ii) des coûts de formation; iii) des démonstrations au champ (variétés nouvelles par exemple); iii) des études et des conseils de spécialistes afin de répondre à des questions techniques particulières, notamment dans le domaine du marketing et du conditionnement, de façon à associer les opérateurs tout au long de la filière; iv) l’appui en organisation de façon à mettre en place progressivement de véritables filières structurées au niveau des bassins de production ou des départements (information, formation, élaboration de clauses contractuelles entre les intervenants, mise sur pied de comités interprofessionnels ); et v) la mise en place de lignes de crédit appropriées.

#### D. Mise en œuvre du programme

V.21. La mise en œuvre dans le temps se ferait selon le schéma suivant (Tableau établi en 2004):



V.22. L’apport du PDDAA du NEPAD serait de mobiliser des ressources supplémentaires pour le financement: i) durant une première phase, d’un appui au renforcement des capacités de pilotage du programme;<sup>13</sup> et ii) durant une seconde phase, des investissements supplémentaires de manière à garantir au terme en 2013, l’aménagement global d’environ 10 000 ha mis en valeur dans le cadre d’une filière professionnelle et autonome.

V.23. Durant la première phase du programme, les objectifs seront surtout: i) de veiller à une harmonisation des approches entre les différents projets déjà identifiés; ii) d’appuyer la mise en place et le travail d’une cellule de pilotage du programme et de la filière riz; iii) de renforcer les capacités de planification et de maîtrise d’ouvrage déléguée au niveau des institutions décentralisée; iv) de mettre en place les mécanismes de «faire-faire» par les services et partenaires locaux les mieux indiqués; v) de lancer dès à présent des actions de professionnalisation de la filière riz de manière à créer une dynamique progressive d’investissements des opérateurs en aval dans le développement de la qualité finale du produit et vi) d’assurer la synthèse et la coordination du suivi-évaluation (ainsi que les audits) de différentes interventions programmés par les autres partenaires. Cette phase se clôturerait par une évaluation à mi-parcours. Cette évaluation serait transversale et concernerait tout autant la contribution spécifique mobilisée dans le cadre du PDDAA du NEPAD que celles des autres programmes PAPI, PIESA et BAD. Cette première phase concernerait donc plus particulièrement l’appui aux organisations de producteurs et la professionnalisation de la filière. Durant cette phase, les aménagements proprement dits seraient mis en place par les programmes PAPI, PISEA et BAD.<sup>14</sup> Ces trois projets assurent ensemble la réalisation de près de 6 000 ha d’aménagement, mobilisant à eux seuls les capacités nationales d’études, d’exécution et de suivi.

V.24. La seconde phase, précisée après une évaluation à mi-parcours, assurerait l’aménagement de 4 000 ha complémentaires et déclinerait les trois composantes reprises ci-dessus. L’appui institutionnel prévu durant la première phase du programme serait poursuivi durant cette seconde phase et devrait être assuré pleinement par les différents intervenants dans la filière riz (structures privées comme structures internes au MAEP).

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. L’estimation des coûts indicatifs du programme a été faite sur la base des données chiffrées et des ordres de grandeur disponibles dans les différents documents d’études et de préparation des projets PAPI, PISEA et BAD. Les tableaux suivants tiennent compte de toutes les participations prévues dans le cadre du secteur de la riziculture pluviale en date de la mission de programmation du PDDAA.

### *Par composantes:*

1. Aménagement.....	20 006 millions de FCFA	(69,4%)
2. Modernisation des activités aval.....	1 385 millions de FCFA	(4,81%)
3. Conseil technique et professionnalisation .....	2 915 millions de FCFA	(10,1%)
<u>4. Coordination et gestion du programme .....</u>	<u>4 500 millions de FCFA</u>	<u>(15,6%)</u>
Total: .....	28 806 millions de FCFA	(100,0%)

<sup>13</sup> Les opérations de terrain continueront à être financées (ou seront financées) par les intervenants déjà identifiés.

<sup>14</sup> Sous la condition préalable que les dossiers d’identification clôturés pour les projets PISEA et BAD soient formulés et traduits en conventions de financement d’ici la mise en œuvre du volet PDDAA du NEPAD.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine  
**Bénin:** Profil de projet d’investissement « *Programme d’aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI)* »

Exemple: Résumé des coûts estimatifs par partenaire (millions de FCFA)							
Composante	NEPAD Phase 1	NEPAD Phase 2	PAPI	PIESA	BAD	Total	
1	Appui et conseil auprès des riziculteurs		1 050		325	900	2 275
2	Aménagement de bas-fonds et de PPI		8 881	6 300	870	3 955	20 006
3	Modernisation des activités avales		725			660	1 385
4	Professionnalisation de la filière	140	200			300	640
5	Gestion de programme	1 030	790	1 000	780	900	4 500
<b>Total coûts de base</b>		<b>1 170</b>	<b>11 646</b>	<b>7 300</b>	<b>1 975</b>	<b>6 715</b>	<b>28 806</b>
	Imprévus physiques						0
	Imprévus sur les prix						0
<b>Total coûts du programme</b>		<b>1 170</b>	<b>11 646</b>	<b>7 300</b>	<b>1 975</b>	<b>6 715</b>	<b>28 806</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

Source	Millions de FCFA	% du total
Gouvernement (PIP)		
Autres partenaires		
• BID	7 300	26,34
• BOAD	1 975	6,86
• BAD	6 175	21,44
Bénéficiaires		
Secteur privé		
Complément à mobiliser		
• Phase 1	1 170	4,06
• Phase 2	12 806	42,3
<b>Total</b>	<b>28 806</b>	<b>100,0</b>

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les résultats attendus sont de deux ordres, un accroissement sensible de la production d’une part, l’organisation durable de filières riz<sup>15</sup> d’autre part.

VIII.2. Les flux de production de paddy destinés au marché devraient progressivement augmenter de 2 000 à 4 000 tonnes par an, pour atteindre environ 30 000 tonnes en fin de programme, et se substituer à une partie des importations.<sup>16</sup> La valeur ajoutée et les emplois créés sont importants tout au long des filières, de l’approvisionnement en semences jusqu’au marché de détail du riz. L’économie en devises sera proportionnelle à l’augmentation de la production nationale. Le souci de protection des ressources naturelles et la restitution d’éléments fertilisants garantiront la durabilité de cet accroissement de production.

<sup>15</sup> On peut parler de plusieurs filières ou de réseaux distincts dans la filière générale.

<sup>16</sup> Importations de brisures de riz et non de riz entier étuvé.

VIII.3. La structuration de la (ou des) filière(s) sur une base saine et durable permettra le développement d’un réseau de décortiqueuses et de marchés permettant le groupage des ventes mais aussi une amélioration sensible de la qualité des produits commercialisés. Les relations entre les divers opérateurs devraient être apaisées et constructives de façon à élaborer ensemble des projets d’expansion de la riziculture et de labellisation de certaines provenances par exemple.

VIII.4. L’impact sur la sécurité alimentaire sera très positif étant donné que le programme entraînera un accroissement sensible de la production de riz au niveau national, et une augmentation des revenus dans des régions où la pauvreté et l’insécurité alimentaire ne sont pas absentes (Atacora, Zou, Collines notamment).

VIII.5. L’impact sur les activités féminines sera encore plus net car le programme concernera plus souvent des productrices que des producteurs, qu’il s’agisse de production au champ, de transformation ou de commerce; le programme devrait contribuer à l’amélioration des conditions de travail des femmes, ainsi qu’à une meilleure insertion dans les processus de décision.

VIII.6. Quant à l’impact du programme sur l’environnement, les activités proposées prennent en compte les dégradations des ressources dans les bas-fonds et vise à y remédier par le traitement des bassins versants proches et par la restitution d’éléments fertilisants et par la sauvegarde des ressources en eau et des terres, etc.

## **IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE**

IX.1. Le programme serait exécuté sous la tutelle du MAEP. Il est souhaité que la concertation avec les autres projets en cours (PADSE, PHPA, PSSA) aboutisse à une approche programme pour toutes les interventions relatives à la promotion de la filière riz. Dans cette hypothèse, une meilleure utilisation des ressources serait assurée, ainsi qu’une plus grande complémentarité au niveau géographique et technique des composantes.

IX.2. Le pilotage du programme nécessite la mise en place au niveau politique, d’un comité de pilotage (CP) et au niveau opérationnel, d’un comité technique d’exécution du programme (CTE).<sup>17</sup> Ce comité technique aura avant tout une fonction de suivi et d’évaluation permanente du programme. Il aura entre autres la charge: i) de conduire et d’encadrer les évaluations régulières des différents éléments du programme; ii) de la mise en place de contrats cadres avec les divers opérateurs de la filière, dont plus particulièrement le suivi et la coordination des accords de financement complémentaires avec les partenaires des programmes PAPI, BAD et PIESA; iii) de la programmation annuelle et coordination régulière des différents services techniques et organisations de la filière; iv) du pilotage des études d’identification et de formulations; v) de renforcer des capacités de gestion et de pilotage des services du MAEP (appui à la maîtrise d’œuvre et d’ouvrage délégué) et des organisations de la filière riz; et vi) de l’articulation du programme avec les initiatives et les démarches d’appui à la gestion (PADSE, PADS...), de vulgarisation-conseil technique aux producteurs et avec les autres programmes de type transversal appuyés par le PDDAA du NEPAD (par exemple le programme d’appui à la mécanisation intermédiaire).

IX.3. Ce comité technique viendrait soulager l’actuelle cellule de bas-fonds qui pourrait ainsi se concentrer sur des priorités d’ordre plus technique; à savoir: i) le suivi et l’encadrement des études

---

<sup>17</sup> Ou un éventuel Plan d’action spécifique au riz, si dans le cadre de la réorganisation du MAEP en vue d’un passage à l’appui budgétaire, une approche filière-plan d’action est mis en œuvre.



techniques; ii) la mise à jour des inventaires et des données de base sur les bas-fonds; iii) la formation à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre déléguée tant au niveau des communes que des OP ou institutions de la filière; iv) l'harmonisation des démarches de planification participatives avec les producteurs des bas-fonds et v) le travail de sensibilisation et de pré-identification des sites via les organes mis en place dans le cadre de la décentralisation et inscription de ces sites dans les PDC, en développant une coordination avec les démarches de gestion de terroir villageois menés dans le cadre des programmes de conservation des ressources naturelles.

IX.4. Ce comité comprendrait un Directeur de programme (agro-économiste d'expérience), un économiste spécialiste des filières agricoles (approvisionnement, production, commercialisation), un spécialiste du S&E, un ingénieur du génie rural et un financier également responsable de la passation des marchés. Au delà des salaires des cadres et du personnel de la cellule, le programme financera au titre des investissements les véhicules et équipements de bureau (informatique, reprographie,...) nécessaires et une provision pour le recrutement de consultants nationaux et internationaux. Les frais récurrents seront relatifs au fonctionnement des bureaux, à celui des véhicules et aux indemnités de déplacement. Une mission de suivi/évaluation externe ainsi qu'une mission d'audit comptable seraient confiées annuellement à un bureau d'études local et/ou un bureau d'audit local.

IX.5. **Approche participative.** Une démarche participative sera mise en œuvre à tous les stades d'intervention du programme. Les demandes d'aménagement proviendront des producteurs. Ces demandes devront autant que faire se peut figurer dans les plans de développement communaux. Les producteurs et les responsables communaux devront en particulier avoir réglé entre eux les éventuels litiges fonciers; et ils devront s'organiser en vue de la gestion de certaines activités, telles que l'approvisionnement en intrants, la production de semences, la vente groupée,... Dans les activités aval, le programme devra aussi appuyer les groupements (existants ou à créer) pour le séchage, l'étuvage, le décorticage, ...

IX.6. **Approche contractuelle.** Pour chaque grande activité, le CTE confiera tout ou partie du programme de travail à des organismes ou à des consultants spécialisés. Il s'agira de contrats avec des cahiers des charges aussi précis que possible. La DGR ou des consultants indépendants pourraient être chargés contractuellement des démarches aboutissant à l'aménagement (diagnostic participatif, topographie, plan d'aménagement, participation des usagers et réalisation des travaux, gestion des aménagements et entretien,...). Des ONG spécialisées dans la formation et l'appui aux groupements, et des techniciens spécialisés, seraient aussi approchés pour des tâches précises. De la même façon, des bureaux spécialisés en formation, en gestion de filière, en marketing,... seraient recrutés pour appuyer les partenariats entre opérateurs dans les segments aval de la filière.

IX.7. **Rôle des femmes.** Les femmes continueront à jouer un rôle essentiel, mais les responsables devront être vigilants car la modernisation, et notamment la mécanisation de certaines opérations (labour, étuvage, décorticage,...) et la commercialisation de plus grandes quantités, pourraient limiter leur influence, ce qui serait probablement dommageable. Partout où ce sera possible, le programme devra promouvoir les groupements de femmes et améliorer leurs conditions de travail.

## X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Durant la première phase, le programme fera appel à une assistance technique complémentaire à celle prévue au niveau de chacun des projets menés par les autres partenaires. Cette assistance technique viendra en appui au Comité technique d'exécution. Elle aura pour tâches principales: i) d'harmoniser les approches entre programmes; ii) de mettre en place des démarches

(formations, matériaux de formation, contrats et accords types,...) communes entre projets et intervenants; iii) d'appuyer et de renforcer la capacité de gestion des membres du CTE; iv) de coordonner les différentes études de suivi-évaluation et d'audit des différents éléments du programme; v) d'appuyer la programmation «glissante» du programme en fonctions des résultats des indicateurs de suivi; et vi) de contribuer à l'identification définitive par le CTE de la mise en œuvre de la seconde phase du programme et la finalisation des documents de financement.

X.2. Lors de la mise en œuvre de la première phase, des consultations spécialisées seront mises en œuvre par le comité technique de pilotage. Ces consultations auront avant tout trait à la professionnalisation de la filière riz et l'appui aux groupements aval de producteurs. Les consultations au niveau de l'appui aux producteurs et aux groupements locaux seront quant à elles prises en charge directement par les partenaires du programme dans le cadre de leurs propres programmes d'intervention. Le Comité technique d'exécution fera cependant appel à des appuis extérieurs de type méthodologique pour renforcer les convergences entre partenaires.

## **XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES**

XI.1. *Mise en œuvre de l'approche programme au niveau du MAEP.* Le Bénin a opté pour une gestion des finances publiques basée sur l'appui budgétaire et des budgets programmes; cette approche se décline par ailleurs au niveau du PRSC. Les domaines de l'éducation, de la santé et de l'approvisionnement en eau potable ont commencé à être mis en œuvre selon cette approche. Le domaine du développement rural et agricole doit en principe s'inscrire dans cette même logique. Pour l'instant, le MAEP a entrepris la définition de 15 plans d'actions spécifiques qui devraient lui permettre de s'inscrire dans la programmation triennale (2005–2007). Ce travail de programmation va de paire avec une réorganisation et un redéploiement du MAEP. Le présent programme devrait s'inscrire dans cette optique et s'articuler de manière plus fine avec les nouvelles structures et procédures de travail que le MAEP envisage de mettre en place.

XI.2. *Coordination des partenaires.* Il existe d'autres programmes qui peuvent appuyer de manière ponctuelle certains éléments de structuration (formation à la gestion, accès à des financements appropriés, définitions de stratégies, appui conseil...), mais dont les mandats sont plus larges que la seule filière rizicole ou l'aménagement de bas-fonds. Il en va de même au niveau des appuis à la décentralisation et à la mise en place des structures communales et communautaires ainsi que des programmes qui s'adressent plus spécifiquement à la conservation des ressources naturelles. Au moment de la formulation détaillée du programme, les liens avec ces autres programmes devront faire l'objet d'une analyse approfondie et des mécanismes de collaboration devront être ébauchés.

XI.3. *Aspects environnementaux et fonciers.* Le développement de la production rizicole et maraîchère de contre-saison ne sera durable que si les problèmes fonciers et de parcours spécifiques aux zones de bas-fonds peuvent trouver un cadre de résolution. Pour l'instant la loi sur le foncier au Bénin n'a pas encore été votée par le parlement. Les zones de bas-fonds, outre leur utilisation temporaire pour l'abreuvement ou zone de pâturage, sont directement tributaires des conditions de dégradation ou de conservation des terres et chemins de ruissellement en amont. La prise en compte de ces éléments de terroir devra se faire et une approche spécifique devra être développée par le programme durant la première phase pour y faire face et pour régler de manière ponctuelle les éventuels problèmes liés à l'occupation ou au faire valoir des terres des bas-fonds.

XI.4. *Crédit.* L'octroi de crédits sera nécessaire pour atteindre les objectifs du programme, notamment des crédits de campagne pour faciliter l'augmentation de l'utilisation d'intrants (semences,

engrais, pesticides), et des crédits d'équipement pour la mécanisation intermédiaire dans les bas-fonds (culture attelée pour la riziculture et motoculteurs pour le maraîchage) et surtout la mise en place d'équipements pour la transformation, le stockage et le conditionnement au niveau des opérateurs aval. Les besoins et les mécanismes de mise en œuvre d'éventuels crédits devront faire l'objet d'une attention particulière lors de la formulation détaillée du programme. Il devra être tenu compte des approches développées au niveau des autres programmes d'appui à la professionnalisation du monde agricole et initiatives existantes (banques commerciales, réseau CLCAM, PAPME, PADME,...).

**XI.5. Mobilisation des commerçants et mise en place d'une démarche qualité partagée.** Le programme veut mobiliser l'aval de la filière de manière à assurer un effet levier d'entraînement pour les producteurs. Jusqu'à présent, l'amélioration de la production passait avant tout par une amélioration des conditions de production. Pour que ces améliorations puissent perdurer, il est essentiel que l'aval, c'est-à-dire le marché assure des conditions d'appel qui permettent aux producteurs d'adopter et de consolider des parcours techniques plus performant. Or le secteur aval se caractérise pour l'instant comme un paysage très fragmenté et peu coordonné. Il est constitué avant tout d'individualités n'ayant pas nécessairement une spécialisation dans le secteur du riz. Lors de la première phase du programme, un travail minutieux et patient d'approche de ces opérateurs devra être entrepris de manière à faire éclore une perception commune d'une filière et l'intérêt qu'il peut y avoir d'y investir afin de développer des produits de niche et de qualité. La participation progressive des opérateurs de l'aval est une des conditions essentielles de réussite du programme et elle devra être évaluée avec précision lors de la formulation.

## **XII. RISQUES POTENTIELS**

**XII.1.** L'efficacité du pilotage d'un programme qui coordonne plusieurs intervenants suppose la mise en place d'une équipe de coordination performante et surtout capable d'apprécier tant les aspects techniques que les aspects de commercialisation et de formation. Il existe un risque que l'ampleur des investissements d'aménagement à prévoir ne tende à privilégier un pilotage purement d'ordre technique (maîtrise d'ouvrage, marchés d'études et d'exécution) et d'ainsi revenir à une approche plutôt classique de type projet. Le niveau d'insertion du Comité de pilotage et l'efficacité de la Cellule technique d'exécution, ainsi que la sélection des cadres qui en seront les opérateurs, est crucial pour l'avenir de ce type de programme.

**XII.2.** L'approche programme nécessite un engagement dans la durée tant du gouvernement que des bailleurs de fonds. Cet engagement doit également porter sur ce secteur bien précis et sur le type de démarche proposé. Il implique une vision à moyen terme qui va au-delà des horizons de programmation actuels (souvent de l'ordre de 3 à 5 ans) et il doit s'accommoder ou s'inscrire dans d'autres cycles de programmation propres à chaque institution. Cette coordination des partenaires sur une thématique bien précise doit encore se mettre en place et se renforcer au niveau du secteur agricole. La qualité de cette bonne coordination sera une clé de voûte du programme et une condition de sa réussite.

**XII.3.** Les importations de riz en provenance de l'Asie (importation souvent de riz brisés) à des prix difficiles à concurrencer incitent effectivement à développer des produits locaux de qualité (par exemple le riz étuvé avec peu de brisures). Un bon système de suivi de ces importations et une coordination entre pays sur les droits d'entrée devrait être progressivement opérationnalisé de manière à appuyer au mieux les efforts du programme. D'autre part, les cas de dons en nature (riz ou intrants par certains pays) doivent absolument faire l'objet de règles beaucoup plus strictes et être circonscrits à des besoins très ponctuels et exceptionnels.



**ANNEXES:**

**Annexe 1: Profil des projets d’investissement, 2004–2013**

**Annexe 2: Détail des coûts du programme**



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Bénin**: Profil de projet d'investissement « *Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI)* »

**Annexe 1: Profil des projets d'investissement, 2004–2013**

PNIMT - République du Bénin	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Pr.2 Promotion de l'aménagement des bas-fonds et des PPI</b>										
<b>A Aménagement et mise en valeur de Bas-fonds et PPI</b>										
<i>- Situation existante</i>										
- PAPPi (BID)	600 ha	600 ha	600 ha							
	6 380 millions de FCFA									
<i>- Situation future</i>										
- Identification générale - portefeuille BAD			500 ha	1000 ha	1000 ha	1000 ha				
	± 7 000 à 8 000 millions de FCFA									
- PIESA (BOAD)	180 ha	230 ha	230 ha	280 ha	200 ha					
	± 5 000 millions de FCFA									
- Programme de développement de l'irrigation privée (1)	Promotion de la petite irrigation sur 5 800 ha dont 3 300 ha de petits périmètres collectifs et 2 500 ha de petites unités de production.									
	±14250 million de FCFA									
- <i>Besoins futurs</i>						200 ha	500 ha	1650	1650	
	± 10 000 à 15 000 millions de FRCFA									
<b>B Aménagements hydro-agricoles ( ± 50 ha)</b>										
<i>- Situation existante</i>										
- AHA basse vallée du Fleuve Mono (BADEA)	500 ha									
	2 600 millions FCFA									
- AHA de la vallée du Niger - Périmètre de Sota (OPEP - BADEA)	500 ha									
	5 900 millions FCFA									
<i>- Situation future</i>										
- Réhabilitation des terres agricoles du Dangbo et d'Adjohoun (Vallée de l'Ouémé) (BADEA)					1000 ha					
	5 400 millions FCFA									
- <i>Besoins futurs</i>	A définir en fonction du succès des réhabilitations en cours et du potentiel d'investissement du secteur privé dans le domaine									

(1) Ce programme a fait l'objet d'un cadrage sommaire. Il n'a fait l'objet d'aucune identification ou de formulation détaillée. A ce jour il reste avant tout un document d'analyse. Il n'a connu aucune suite au niveau d'engagements éventuels. Seul sa composante 2 (Promotion de la petite irrigation) est reprise dans ce tableau





NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**Bénin:** Profil de projet d'investissement « *Programme d'aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits périmètres irrigués (PPI)* »

### Annexe 2: Détail des coûts du programme

Unité		Coûts du projet		Participation
		F CFA		Bénéficiaires
<b>1 Appui et conseil auprès des riziculteurs</b>				
	Programme PAPP	ha	0	0
	Programme PISEA	ha	325,000,000	
	Programme BAD	ha	900,000,000	
	Programme Irrigation Privée	ha	0	
	NEPAD seconde phase	ha	1,050,000,000	
	<b>TOTAL 1</b>		<b>2,275,000,000</b>	<b>0</b>
<b>2 Aménagement de bas-fonds et de PPI</b>				
	Programme PAPP	ha	1,800	6,300,000,000
	Programme PISEA	ha	1,120	870,000,000
	Programme BAD	ha	3,550	3,955,000,000
	Programme Irrigation Privée	ha		0
	NEPAD seconde phase	ha	4,400	8,881,000,000
	<b>TOTAL 2</b>	<b>10,870</b>	<b>20,006,000,000</b>	<b>0</b>
<b>3 Modernisation des activités avales</b>				
	Programme PAPP		0	
	Programme PISEA	FF	0	
	Programme BAD	FF	660,000,000	
	Programme Irrigation Privée	FF	0	
	NEPAD seconde phase	FF	725,000,000	
	<b>TOTAL 3</b>		<b>1,385,000,000</b>	<b>0</b>
<b>4 Professionnalisation de la filière</b>				
	Programme PAPP		0	
	Programme PISEA	FF	0	
	Programme BAD	FF	300,000,000	
	Programme Irrigation Privée	FF	0	
	<u>NEPAD première phase</u>			
	Etudes et conseils	FF	40,000,000	
	Appui aux organisations d'écoulement de la filière	FF	100,000,000	
	<u>Sous-Total</u>		<u>140,000,000</u>	<u>0</u>
	<u>NEPAD seconde phase</u>			
	Etudes et conseils	FF	50,000,000	
	Appui aux organisations d'écoulement de la filière	FF	150,000,000	
	<u>Sous-Total</u>		<u>200,000,000</u>	<u>0</u>
	<b>TOTAL 4</b>		<b>640,000,000</b>	<b>0</b>
<b>5 Gestion du Projet</b>				
	Programme PAPP		1,000,000,000	
	Programme PISEA		780,000,000	
	Programme BAD		900,000,000	
	Programme Irrigation Privée		0	
	<u>NEPAD première phase</u>			
	Investissements (véhicules, bureaux)	FF	90,000,000	
	Fonctionnement (salaires, déplacements,...)	FF	320,000,000	
	Suivi-évaluation interne	FF	40,000,000	
	Etudes (évaluations externes, audits, spécialisées...)	FF	160,000,000	
	Assistance technique au programme	FF	320,000,000	
	Appui formations MO déléguée	FF	100,000,000	
	<u>Sous-Total</u>		<u>1,030,000,000</u>	<u>0</u>
	<u>NEPAD seconde phase</u>			
	Investissements (véhicules, bureaux)	FF	90,000,000	
	Fonctionnement (salaires, déplacements,...)	FF	400,000,000	
	Suivi-évaluation interne	FF	50,000,000	
	Etudes (évaluations externes, audits, spécialisées...)	FF	120,000,000	
	Assistance technique au programme	FF	80,000,000	
	Appui formations MO déléguée	FF	50,000,000	
	<u>Sous-Total</u>		<u>790,000,000</u>	<u>0</u>
	<b>TOTAL 5</b>		<b>4,500,000,000</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>28,806,000,000</b>	<b>0</b>
	Total NEPAD - PHASE 1		1,170,000,000	0
	Total NEPAD - PHASE 2		11,646,000,000	0
	<b>Intervention complémentaire NEPAD</b>		<b>12,816,000,000</b>	<b>0</b>
	Programme PAPP		7,300,000,000	0
	Programme PISEA		1,975,000,000	0
	Programme BAD		6,715,000,000	0
	Programme Irrigation Privée		0	0
	<b>Intervention Autres Partenaires</b>		<b>15,990,000,000</b>	<b>0</b>
	<b>Total</b>		<b>28,806,000,000</b>	<b>0</b>